

Bell Canada

J'ai longtemps attendu pour faire ces quelques remarques. La population de la réserve des Six Nations ne m'a même pas demandé de le faire, mais je tiens à ce qu'elles figurent au compte rendu. Si l'on observe ce qui se passe dans d'autres régions éloignées de l'Ontario et du Québec, pour ne citer que ces deux provinces, on verra que c'est exactement le même genre d'obstruction que Bell Canada oppose dans ces régions. La qualité du service n'est pas la même dans les régions rurales que dans les régions urbaines. Il faut faire quelque chose pour y remédier.

● (1752)

Si on donne carte blanche à Bell Canada pour étendre ses investissements et se lancer dans de nouvelles entreprises sans avoir à rendre de comptes à la Chambre des communes ou à l'un de ses comités, et si elle continue par ailleurs à exercer un monopole, cela veut dire que nous ne faisons pas notre devoir de députés. Bell Canada ne peut pas tout avoir. Elle ne peut pas être à la fois un monopole parrainé par le gouvernement et une société du secteur privé capable de s'étendre comme elle veut.

Je n'étais pas à la Chambre quand le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a fait ses observations, mais si j'ai bien compris, selon lui, la solution consiste à nationaliser la compagnie. Le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a indiqué que ce n'était peut-être pas la meilleure solution, mais que si Bell Canada ne changeait pas d'attitude, la seule chose à faire serait de la nationaliser. Je ne dis pas qu'il faille nationaliser Bell Canada, même si d'autres membres de mon parti le pensent. Si Bell Canada était nationalisée, les contribuables canadiens devraient peut-être assumer les frais de l'achat de cette très importante société, ce qui pourrait entraîner des taux plus élevés et un mauvais service. Quand les sociétés de la Couronne sont bien gérées par leur propre personnel et non par des administrateurs choisis par les libéraux, elles peuvent réaliser des bénéfices et fournir un bon service. En outre, elles doivent subir des pertes dans certaines régions rurales ou isolées du pays où l'entreprise privée n'oserait jamais se risquer.

Comment un monopole peut-il tout concilier? Les contribuables appuient les grosses sociétés comme Bell Canada même si elles ne fournissent qu'un service minimum et si elles sont des sociétés privées qui réalisent des bénéfices. Bell Canada a reçu de l'argent en vertu d'une loi du Parlement par l'entremise du CRTC. Malgré la Commission de lutte contre l'inflation, elle a obtenu une augmentation après l'autre ces trois dernières années. Étant donné que nous lui fournissons de l'argent de cette façon, elle ne peut pas s'attendre à gagner aussi de l'argent dans le secteur privé. Si la compagnie juge que c'est plus lucratif, il est évident qu'elle s'orientera de plus en plus vers le secteur privé et de moins en moins vers les services à la clientèle.

On a dit que si le gouvernement faisait la guerre à la compagnie Bell, ce serait aux dépens de nombreux actionnaires. On a cherché à nous attendrir en disant qu'il ne fallait pas nuire à la veuve et à l'orphelin. Je ne veux pas rabaisser ou critiquer les orphelins ou les veuves des employés de Bell Canada, mais j'aimerais vous citer certaines des grosses compagnies qui ont des actions à Bell Canada. La Confederated Life détient 63,400 actions ordinaires; la Canada Trust détient 62,000 actions; la Investor Mutual en détient 144,225, la

[M. Blackburn.]

Investors Growth 169,087, la Manulife Diversified 101,200, la United Corporations 80,142 et la liste est encore plus longue.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au député. Combien ces compagnies ont-elles d'actionnaires ou de détenteurs de titres? Je parle des gros actionnaires de Bell Canada dont on a parlé.

M. Blackburn: Nous parlons des investissements privés par rapport aux investissements publics. Je ne parle pas des actionnaires des autres sociétés. Nous parlons de l'argent investi par les grosses compagnies dans une compagnie privée qui détient un monopole. Voilà ce dont il est question.

Une voix: Très juste!

M. Blackburn: En fait, je crois que la question du député est à côté du sujet. Si le député de York-Centre (M. Kaplan) se fait le champion des grosses compagnies qui soutiennent Bell Canada, je vais me rasseoir et lui laisser la parole. Et les abonnés n'ont-ils pas droit au choix? Il est question des actionnaires de Bell Canada, des abonnés de Bell Canada et du bill C-1001. Si le député désire faire un discours je n'y vois pas d'inconvénients. Mais je pense que ses électeurs n'aimeront pas beaucoup le voir prendre la défense des grosses compagnies qui ont investi dans Bell Canada. Cette compagnie augmente ses prix pour ses services aux particuliers, aux industries et aux entreprises. Le député devrait peut-être y réfléchir avant de prendre la parole.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Turner, reprend l'étude du bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, présenté par M. Chrétien.

Le vice-président: Lorsque le comité a suspendu ses travaux cet après-midi, il étudiait l'article 6 modifié du bill.

M. Epp: Monsieur le président, juste avant que le comité ne s'ajourne pour le dîner, je disais que j'étais en grande partie d'accord avec l'interprétation que le ministre a donnée des observations concernant les dépenses. Sans doute le ministre et nous tous devons-nous faire preuve de réalisme et concentrer les crédits là où ils sont susceptibles de donner les meilleurs résultats à longue échéance, quitte à les éliminer là où ils sont inutiles.